

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1743

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

à l'amendement n° 1412 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« biologique »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2 :

« constitue la forme la plus aboutie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La formulation proposée est trop imprécise. Il importe de consacrer le mode de production biologique comme l'horizon vers lequel doivent tendre les pratiques de l'agro-écologie. La reformulation proposée dans cet amdt permet de préciser cet objectif en consacrant le mode de production biologique comme une référence exemplaire.